

Affichez cet e-mail dans votre navigateur



Les Brèves

Cette semaine, dans le secteur du bus et de l'autocar:

Lisez ici la Bourse du Transport



Augmentation de la déduction pour des investissements dans le transport à zéro émission

Le très attendu [arrêté royal \(AR\)](#), qui ouvre la voie à une augmentation de la déduction pour investissement thématique pour les exploitants d'autobus et d'autocars a été publié le 31 décembre.

Les exploitants d'autobus et d'autocars qui investiront dans des véhicules à zéro émission et/ou des infrastructures de recharge bénéficieront d'un incitant fiscal attractif.

- ➔ La déduction pour investissement majorée s'élèvera à 40 % pour les personnes physiques et les petites sociétés et à 30 % pour toutes les autres sociétés.
- ➔ Pour les véhicules, un montant d'investissement de maximum 500.000 euros par bus s'appliquera, tandis que les investissements dépassant 30 millions d'euros seront soumis à des procédures d'enregistrement européennes spécifiques.
- ➔ La déduction thématique majorée peut uniquement être demandée pour les actifs ne faisant pas l'objet d'une demande de soutien régional.

La FBAA plaide déjà depuis longtemps pour une extension de la liste des

infrastructures de recharge nécessaires. Ce plaidoyer avait déjà trouvé écho auprès du ministre David Clarinval lors de notre Réception de Printemps et a désormais reçu le soutien de l'ensemble du Conseil des Ministres. Nous nous réjouissons donc que les efforts de lobbying des derniers mois aient porté leurs fruits et espérons que la transition écologique du secteur évoluera encore plus rapidement en 2025.

Les défis restent colossaux, mais grâce à ce nouveau soutien dans notre démarche d'écologisation, nous progressons de manière significative vers un avenir durable.



Quelles questions se posent les sociétés de bus et d'autocars ?

Découvrez ici les questions les plus
fréquentes



Rencontre au Cabinet de David Leisterh

La FBAA a été accueillie au Parlement bruxellois au Cabinet de Monsieur David Leisterh, Président de la Régionale MR de Bruxelles et Périphérie.

gouvernement bruxellois est toujours en cours.

Les principaux sujets abordés sont les suivants :

- la pénurie de chauffeurs;
- les défis liés à la mobilité des autocars, comme l'intégration dans les plans de mobilité urbaine, le développement des infrastructures d'accueil, l'accès aux bandes bus de la STIB, le plan Good Move, la zone basse émission;
- l'occasion aussi de remercier Monsieur Leisterh pour son soutien dans la décision de reporter l'interdiction des véhicules Euro V qui était prévue à partir de 2025;
- le verdissement du secteur;
- les difficultés du transport scolaire à Bruxelles, notamment les impacts budgétaires et la nécessité d'une meilleure implication concertée des transporteurs dans l'élaboration du cahier des charges des avis de marché pour rencontrer l'adhésion de la profession.

En résumé, cette réunion positive permettra au Cabinet de David Leisterh de continuer à influencer les décisions politiques bruxelloises de manière constructive au bénéfice de notre secteur.

→ [Lire notre mémorandum](#)

FLEXI-JOBS : un chauffeur salarié peut-il décider de travailler pour d'autres employeurs après sa journée de travail ?

Les chauffeurs assurant des services réguliers et occasionnels travaillent parfois en tant que flexi-jobbers pour d'autres employeurs. Afin de clarifier les règles, tous nos membres ont reçu par e-mail une circulaire avec les informations pratiques.

→ [Lisez sur fbaa.be la circulaire avec toutes les infos](#) (nom d'utilisateur et mot de passe requis)



DOSSIERS PAYS : changements sur les routes

Voici une sélection des mises à jour :

- **Hongrie**

Le National Toll Payment Services a lancé une nouvelle fonctionnalité gratuite appelée 'alerte aux amendes'. Ce service préventif informe automatiquement les transporteurs par e-mail dont le véhicule serait en infraction, leur permettant ainsi de régulariser la situation avant qu'une amende ne soit émise. [Plus d'informations dans le dossier pays](#) (rubrique : péages).

→ **En savoir plus sur d'autres pays ?** [Consultez les dossiers pays.](#)

→ **Inscrivez-vous à nos alertes par pays** et recevez directement les dernières infos des pays par e-mail.



CODE 95 : module 'code de la route'

Depuis le 01/01, le module 'Code de la route et déclaration d'accident' (*thème 3*) est remplacé par 'Code de la route' (*thème 2*). Bien que le contenu ne change pas, cela impacte la planification de la formation de 35 heures, où les chauffeurs doivent obligatoirement suivre une formation de chaque *thème*.

→ [Consultez les modules et thèmes de formation](#)

CODE 95 : formations en février - *rappel*

individuellement. Ces cours ont lieu à Bruxelles ou à Namur, principalement de 8h à 16h, et couvrent les thèmes suivants :

- Ecodrive (sur la voie publique) pratique
- Code de la route et déclaration d'un accident
- Temps de conduite/repos & tachygraphe
- Conduite rationnelle via connaissance de mécanique
- Comportement du chauffeur en cas d'urgence

➔ Vous êtes intéressé par l'une de ces formations ?

Contactez pascale.verdoy@fcbo.be pour demander votre code d'entreprise ou code personnel. Ce code vous permettra ensuite d'[inscrire un chauffeur à la \(aux\) formation\(s\) souhaitée\(s\) sur la plateforme de formation de FCBO.](#)

[Plus d'infos sur ces formations](#)



L'école de conduite « La Toto qui roule » propose des cours théoriques permis D + CAP

L'école de conduite 'La Toto qui roule', qui compte plusieurs sites dans la province de Namur, nous informe qu'elle organise des cours de théorie pour l'obtention du permis D + CAP dans leurs locaux à Ciney du lundi 13/01 au vendredi 17/01, de 18h-21h.

Il s'agit ici donc uniquement du permis théorique et du CAP. La semaine comporte un total de 15h de cours au prix de €230.

➔ Vous souhaitez plus d'infos ou inscrire un candidat aux cours théoriques ? Contactez 'La Toto qui roule' à l'adresse ciney@latotoquiroule.be.



Boostez votre visibilité sur les réseaux sociaux : tendances et conseils 2025

Les réseaux sociaux évoluent rapidement, et 2025 promet son lot de défis et d'opportunités. Voici quelques pistes concrètes, basées sur les prévisions du spécialiste Xavier Degraux, spécialiste des réseaux sociaux :

1. **Misez sur la publicité ciblée** : L'IA rend les campagnes publicitaires plus efficaces. Personnalisez vos messages pour attirer de nouveaux clients.
2. **Privilégiez les vidéos courtes** : Des formats dynamiques de moins de 15 secondes captent mieux l'attention. Pensez aux stories et aux reels.
3. **Exploitez les interactions privées** : Engagez vos clients via WhatsApp ou Messenger pour un service plus proche et personnalisé.
4. **Activez vos ambassadeurs** : Valorisez vos collaborateurs comme porte-parole de votre entreprise sur les réseaux.
5. **Explorez de nouvelles plateformes** : Testez des alternatives comme Threads ou Bluesky pour diversifier votre présence en ligne.

➔ [Découvrez l'article complet.](#)



CAR & BUS E-ZINE : jeunes 'loups' chez Lindén Cars

Découvrez comment Filip et Juan Van Oversteys reprennent l'entreprise familiale Lindén Cars et la préparent pour l'avenir. De la transformation numérique aux investissements dans le développement durable en passant par les liens familiaux, lisez l'histoire passionnante d'une nouvelle génération qui fait rimer tradition et innovation !

➔ [Lire l'article sur Lindén Cars](#)

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU SECTEUR

Janvier

13

Réception du Nouvel An
Flandre orientale

Janvier

15

Janvier

15

Commission VRA-BUS

Janvier

20

Janvier

22

**Réception du Nouvel An
Flandre occidentale**

Janvier

25

Soirée des voeux CFA

Janvier

29

Organe d'Administration FBAA

Mars

24

**Symposium & Réception de
Printemps FBAA**

Les collaborateurs de la FBAA, de l'ICB, de FCBO et du Fonds social combinent le télétravail et le travail dans les bureaux à Haren. Voici leurs coordonnées :

- [l'équipe de notre fédération](#)
- [les collaborateurs du Fonds social](#)
- [l'équipe de l'ICB](#)
- [les collaborateurs de FCBO](#)



**FOUNDING
MEMBER**



MEMBER



Copyright © 2025 FBAA, Tous droits réservés.

Vous ne voulez plus recevoir ces e-mails ?

Cliquez [ici](#) pour vous désinscrire de cette liste d'envoi.

[Consulter notre politique de confidentialité](#)